

Y-a une piscine ?

Hasard du calendrier, alors que la fédération des professionnels de la piscine organisait une conférence de presse à Paris, la préfecture des Pyrénées-Orientales venait d'annoncer l'interdiction du remplissage des piscines. Ce même jour, la vente de piscines hors-sol y a aussi été interdite. La profession est évidemment inquiète, elle qui avait si bien profité de l'effet Home Sweet Home du COVID. H2o mai 2023.

Y-A UNE PISCINE ?

Hasard du calendrier, alors que la Fédération des professionnels de la piscine et du spa (FPP) organisait une conférence de presse à Paris le 11 mai, la préfecture des Pyrénées-Orientales, le seul département classé entièrement en alerte renforcée s'apprécie depuis le 23 février, venait d'annoncer l'interdiction du remplissage des piscines à compter du 10 mai. Ce même jour, la vente de piscines hors-sol y a aussi été interdite. La profession est évidemment inquiète, elle qui avait si bien profité de l'effet Home Sweet Home du COVID.

Martine LE BECphoto d'ouverture à Swimmy

H2o - mai 2023

À

De fait, en phase avec l'envie des Français de mieux être chez eux, les piscines à domicile continuent de les suivre. En 2022, leurs jardins ont ainsi accueilli 188 600 nouvelles réalisations, dans un contexte pourtant marqué par la diminution du pouvoir d'achat et par de multiples autres inquiétudes. Même si l'activité du secteur s'est donc ralentie par rapport aux deux années d'euphorie du post-confinements 2020 et 2021, elle poursuit sa croissance en nombre d'installations à un rythme de 20 % supérieur à celui de 2019, où 156 000 piscines avaient été installées sur le territoire. Fin 2022, le pays a ainsi atteint 3,4 millions de piscines, partagées entre les bassins enterrés (1,62 million) et les bassins hors sol fixes (1,76 million). Comme le précise encore la FPP, tous les Français sont concernés par le phénomène : d'après une enquête réalisée pour son compte par le cabinet Decryptis, 44 % des détenteurs de piscines enterrées et hors sol sont employés, ouvriers ou agriculteurs. "Grâce aux capacités d'adaptation et d'innovation du secteur français, les piscines font donc désormais partie intégrante du paysage hexagonal", peut ainsi se féliciter la fédération. Leur taille s'est réduite pour s'adapter à tous les types de terrains : elles sont passées de 42 m² en moyenne pour les piscines enterrées construites avant 1991 à 29 m² pour les piscines construites à partir de 2019 - notez que dans les années 1980, la piscine moyenne faisait 72 m², soit 12 mètres de long sur 6 de large avec aussi une profondeur de 1,80 mètre. Cela fait que, plus petites mais mieux équipées, les piscines utilisent désormais moins d'eau : -45 % en 25 ans. Au total, le parc des piscines familiales n'utilise que 0,15 % de l'eau employée en France (à rapporter aux 20 % d'eau consommée... par les fuites des réseaux d'approvisionnement). Un message repris largement par la presse au lendemain de la conférence. Les 1 500 professionnels de la piscine réunis au sein de la FPP (pour l'essentiel des petites entreprises puisqu'employant en moyenne 11 salariés) sont engagés de longue date pour les piscines basse consommation, en particulier en eau. Ils ont créé une commission "Développement durable" dès 2006 et intitulé un volet environnemental à leur label Propiscines dès sa création en 2012. Aujourd'hui, ils s'engagent sur une charte professionnelle et la fédération lance de son côté une campagne de sensibilisation pour les propriétaires de piscines.

Des piscines basse consommation ?

Les professionnels de la piscine s'insurgent contre la stigmatisation de leur secteur. Ils rappellent notamment qu'une piscine n'est jamais totalement vidée et que dans l'hypothèse d'un renouvellement annuel d'un tiers du bassin, la consommation en eau d'une piscine familiale de 4x8 mètres (tendance actuelle en matière de taille) correspond à environ 15 m³/an (pour ceux qui sortiraient la calculette, précisons : avec une profondeur de bassin aussi aujourd'hui ramenée à 1,40 mètre), soit plus de deux fois moins qu'une simple fuite de robinet, estimée à 35 m³. Les professionnels ont par ailleurs développé des techniques et matériels permettant de limiter l'utilisation de l'eau, comme les couvertures, bâches ou abris qui limitent très fortement son évaporation, des systèmes de filtration sans contre-lavage ou avec récupérateur de l'eau du contre-lavage, l'automatisation des traitements pour conserver la même eau des années durant, des équipements de récupération de l'eau de pluie [H2O espère y revenir plus tard plus en détail], etc.

Les signataires de la nouvelle charte s'engagent à former et sensibiliser leurs collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau, à proposer systématiquement les équipements permettant de diminuer l'utilisation d'eau aux propriétaires de piscines et à fournir aux utilisateurs toutes les informations nécessaires à l'optimisation de la gestion de l'eau. Les consommateurs se verront remettre la nouvelle brochure dédiée aux économies d'eau : un document de 4 pages réunissant tous les conseils et astuces pour réduire l'utilisation de l'eau des piscines. Ces conseils pour un meilleur usage des piscines sont finalement assez évidents. Il faut déjà savoir qu'une piscine ne se vide pas chaque année : le renouvellement d'un tiers de l'eau du bassin suffit. Son procédé filtrant doit être approprié et bien dimensionné. La protection du bassin par une couverture permet de limiter la pollution extérieure ainsi que l'évaporation de l'eau. Hors saison, la piscine doit être mise en hivernage actif ; la technique permet de conserver l'eau de la piscine sans la changer. Enfin, au printemps, au moment de la réouverture du bassin, il est utile de confier un traitement d'eau à un professionnel qui saura quel traitement effectuer au besoin.

La fédération tient encore à faire valoir un dernier argument : "les piscines constituent un excellent moyen de profiter du temps libre en restant chez soi, limitant sorties et déplacements en cette période de forte inflation, évitant également les trajets à la fois onéreux et émetteurs de carbone". Imparable !

Au fait, y-a une piscine ? → ,

À

ResSources

La Fédération des professionnels de la piscine et du spa compte près de 3 650 entreprises adhérentes dont 1 500 pisciniers. Après six années consécutives de hausse et les années records de 2020 (+21,5 %) et 2021 (+32 %), le marché des piscines marque le pas avec -8 % de chiffres d'affaires. Cependant sur trois ans, le marché demeure largement positif, en même temps que l'activité nageoire (des produits rattachés) est elle-même restée très positive (-8 % en 2022).

Il existe une très large gamme de piscines enterrées, dont les prix démarrent entre 7 000 et 15 000 euros pour celles à installer soi-même, entre 15 000 et 45 000 euros selon les équipements pour les bassins "prêts à plonger" installés par

un professionnel et à partir de 30 000 euros pour les piscines sur-mesure en bâton. Il faudra investir davantage pour râcler une piscine sur-mesure et particulièrement à équipier avec, par exemple, une couverture automatique, une pompe à chaleur, un dispositif de nage à contre-courant ou un système domotique.

Fédération des professionnels de la piscine et du spa - FPP